

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-913

présenté par

Mme Regol, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Julien-Laferrière, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës,
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	46 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	46 000 000	0
TOTAUX	46 000 000	46 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapports se succèdent pour souligner le risque de rupture capacitaire de notre modèle de sécurité civile face à l’emballement du réchauffement climatique et pour demander à la puissance publique d’investir pour se préparer à la hausse du risque de feux de forêt.

Les écologistes souhaitent que l’État investisse pour permettre à nos service d’incendie et de secours d’être suffisamment bien équipés pour faire face aux conséquences du réchauffement. Il est donc proposé de financer l’acquisition par les SIS de 1000 camions-citerne feux de forêt (CCF) supplémentaires par rapport à celles déjà prévues via les pactes capacitaires, et ce afin de viser 6000 CCF avant 2030.

Les écologistes proposent par conséquent un transfert en CP et AE de 46 millions d’euros du programme “Police nationale” vers le programme “Sécurité civile”.

Nous demandons par ailleurs au Gouvernement de lever le gage afin de ne pas priver la police nationale de moyens dont elle a besoin pour mener à bien ses missions.